

Jean-Pierre Sueur a été l'orateur du groupe socialiste au Sénat lors du débat sur deux propositions de loi sur l'irresponsabilité pénale.

Il a déclaré d'emblée que le crime « *terrible, abominable, barbare* » dont a été victime Sarah Halimi a suscité une intense émotion dans la nation tout entière. Il a dit l'incompréhension suscitée par la décision de la Justice qui a considéré que ce crime était antisémite et que son auteur était irresponsable : « *Comment un acte antisémite peut-il être irresponsable ? S'il y a volonté, il ne peut y avoir irresponsabilité.* »

Il a considéré que la proposition consistant à reporter le débat de la chambre de l'instruction à la formation de jugement ne serait pas judicieuse : le jury populaire ne jugera pas de l'irresponsabilité, il fixera des peines.

Tout en affirmant son attachement à l'article 122-1 du code pénal (position unanime du Sénat), il a fait trois propositions concrètes. Celles-ci visent notamment à reconnaître la responsabilité pénale de la personne qui a volontairement provoqué sa perte de discernement aux fins de commettre l'infraction par la consommation d'alcool ou de psychotrope.

Si celle-ci n'a pas été retenue à ce stade par le Sénat, il est possible qu'elle revienne, sous une forme ou une autre, dans le projet de loi que prépare Éric Dupond-Moretti, et que celui-ci a évoqué en séance.

Il a conclu : « *Il faut garder l'article 122-1, mais le statu quo est impossible. Il faut avancer avec réalisme et pragmatisme pour que la loi soit comprise par nos concitoyens.* »

>> [Lire son intervention en discussion générale](#)

>> [Voir la vidéo](#)

**>> Lire les autres interventions de Jean-Pierre Sueur :**

- [sur le renvoi du sujet aux juridictions de fond \(cour d'assises et tribunal correctionnel\)](#)
- [sur la définition du discernement](#)
- [explication de vote](#)

**Dans la presse :**

>> [Le Monde du 27 mai](#)

>> [Le Figaro du 25 mai](#)